



L'actualité des instances DS et DPP

Réunion DPP du 24 juin 2024

Les « DPP », comment ça marche ? Suivez le [lien](#)
C'est qui ? C'est quand ? Les réponses [ici](#)

Les questions de la CFE-CGC

Question 7028 / 7087 : Ecrêtement des heures

Quel est le nombre d'heures écrêtées en 2023 ?

- en fin de trimestre avec la répartition H/F et par direction métier
- en fin de journée avec la répartition H/F et par direction métier

Réponse de la DRH : « Un point sera fait ultérieurement sur ces questions. » puis, lors de la dernière DPP : « Nous travaillons actuellement sur ce sujet afin de pouvoir revenir vers vous lors de la réunion des délégués du personnel prévue en juillet conformément à l'engagement pris. »
Qu'en est-il ?

Outils SI/téléphone professionnel

Sauf résolution avant DPP, il apparaît impossible de charger la tribune syndicale de juin sur le téléphone professionnel.
Message : « le téléchargement est bloqué par votre organisation ».

Les réponses de la DRH

Nous travaillons actuellement sur ce sujet afin de pouvoir revenir vers vous lors de la prochaine réunion des délégués du personnel.



L'analyse CFE-CGC:

On devait avoir une réponse en DPP, on ne l'aura finalement pas non plus en DS, après plusieurs mois... (cf. Essentiel des adhérents DS du 10 juillet). On aura peut-être une réponse à la rentrée ?

Nous n'avons pas constaté de dysfonctionnement dès lors que le smartphone est à jour, et que la personne est bien authentifiée sur next. Si un agent rencontre une difficulté, nous l'invitons à se présenter au Kiosque IT afin que le problème soit investigué.



L'analyse CFE-CGC:

*C'est un FAIT, pas une opinion. Le téléchargement était impossible sur de nombreux smartphones, que la DRH ne l'a pas constaté n'est en aucun cas le sujet.
« Dialogue social », mais t'es où, pas làààà....*

CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : <https://cdc.cfe-cgc.fr>

Prenez contact avec vos représentants DPP Titulaires : Valérie Bonneau, Meryl Boix, Ilhame Daddi ; et suppléants : Hervé Abadie, Nicole Grondin, Jérôme Houbine à l'adresse mail :

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr



L'actualité des instances DS et DPP

Réunion DPP du 24 juin 2024

Les questions de la CFE-CGC

TOD/Télétravail/JO

Pouvez-vous rappeler la règle de la répartition jours de télétravail et jours de TOD pendant les JO, dans le cadre du forfait 90 jours ?



L'analyse CFE-CGC:

Cette demande avait pour but d'obtenir un « rappel », à l'approche immédiate de l'événement. C'est du bon sens, vu que le flash info datait du 07 mars !

Les réponses de la DRH

Les modalités RH relatives à la période des JO sont indiquées dans le Flash Info n°106 - Jeux Olympiques de Paris 2024 : Dispositif bâtementaire et modalités RH disponibles sur Next https://next.caissedesdepots.fr/jplatform/jcms/1497597688_DBFileDocument/memo?preview=true&details=true et qui précise :

"Pour s'adapter à la fermeture d'une grande partie des sites franciliens, il sera possible de travailler intégralement à distance sur la période du 15 juillet au 16 août 2024 en complétant les jours habituels de télétravail par des jours de TOD.

Les modalités de gestion du temps seront les suivantes :

- les personnels ayant opté pour le forfait annuel de 90 jours de télétravail auront la possibilité d'activer 3 jours de travail occasionnel à distance (TOD), à condition que 2 jours de télétravail soient posés la même semaine ;
- les personnels ayant opté pour 1, 2 ou 3 jours fixes télétravaillés pourront activer, en complément, respectivement 4, 3 ou 2 jours de TOD ;
- les personnels n'ayant pas opté pour le télétravail pourront activer 5 jours de TOD ;
- les personnels dont les missions ne sont pas télétravaillables seront accueillis dans les immeubles ouverts lorsque leur activité s'y prête tout ou partie, ou redéployés sur d'autres missions."

CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : <https://cdc.cfe-cgc.fr>

Prenez contact avec vos représentants DPP Titulaires : Valérie Bonneau, Meryl Boix, Ilhame Daddi ; et suppléants : Hervé Abadie, Nicole Grondin, Jérôme Houdbine à l'adresse mail :

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr



Réunion DPP du 24 juin 2024

Les questions de la CFE-CGC

Mobilité durable

Au titre de l'année 2023 (payé début 2024), combien de collaborateurs ont bénéficié du forfait mobilité durable au titre de l'un des 5 modes de transports éligibles ? Un décompte par mode de transport principal est-il disponible (vélo/VAE personnels ; covoiturage ; trottinettes ; 2 roues loués ou en libre-service ; Véhicules à faibles émissions en autopartage) ?



Facilités de stationnement pour Mobilité durable

De nombreux collègues aimeraient pouvoir venir travailler à vélo mais les sites sont très souvent mal équipés (locaux non adaptés, arceaux insuffisants, ...), y compris en régions. La Caisse des Dépôts pourrait-elle envisager d'adhérer au programme gratuit « Objectif Employeur Pro-Vélo (<https://employeurprovelo.fr/>) », pour profiter des retours d'expérience et des dispositifs d'accompagnement ?

Les réponses de la DRH

1056 collaborateurs ont bénéficié du forfait mobilité durable à la suite de la campagne ouverte du 18/12/23 au 01/03/24.

Ci-dessous des chiffres sur l'évolution du nombre de bénéficiaires.

La réglementation a changé fin 2022 et a assoupli les règles, notamment sur le cumul possible FMD/Remboursement transports en commun-Abonnement service location de vélo. Cette évolution peut expliquer l'importante augmentation des bénéficiaires.

	Femmes	Hommes	Total
2021	154	158	312
2022	283	331	614
2023	568	488	1056

Concernant les typologies de mode de transports, il n'est pas possible de transmettre une donnée qui n'a pas été collectée.

Nous avons bien transmis ce point au service en charge de l'immobilier. Nous vous proposons de traiter ce sujet dans le cadre de la commission spécialisée du CUEP portant sur la RSE.



CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

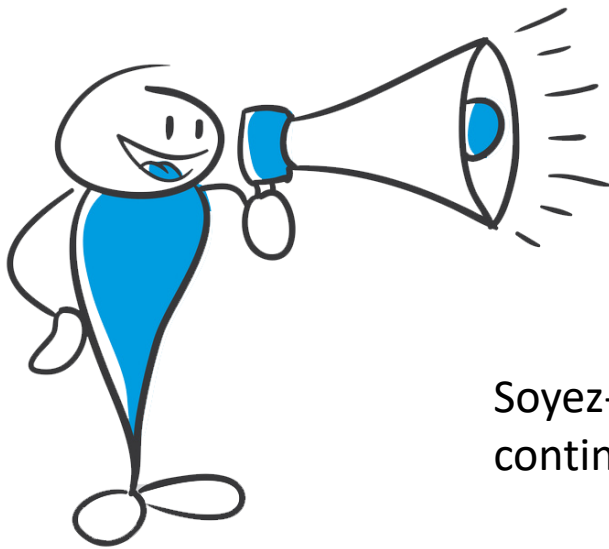
Retrouvez nos publications sur : <https://cdc.cfe-cgc.fr>

Prenez contact avec vos représentants DPP Titulaires : Valérie Bonneau, Meryl Boix, Ilhame Daddi ; et suppléants : Hervé Abadie, Nicole Grondin, Jérôme Houdbine à l'adresse mail :

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr



Prochaine réunion DPP le 04 octobre 2024



Soyez-en certains, la CFE-CGC ne faiblira pas et continuera de porter vos questions !



CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : <https://cdc.cfe-cgc.fr>

Prenez contact avec vos représentants DPP Titulaires : Valérie Bonneau, Meryl Boix, Ilhame Daddi ; et suppléants : Hervé Abadie, Nicole Grondin, Jérôme Houdbine à l'adresse mail :

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr